

Cette Ville de *Sala* réclame aujourd'hui son ancien privilège, lequel, si le Roi consent à la réquisition des Etats, ne tardera pas à lui être rendu.

Ci-devant, c'est-à-dire, en 1765, l'on avoit accordé une Prime par chaque caque de harengs exportée; mais comme on fait unabus de toutes choses, quelques Exporteurs ont eu plus d'attention à multiplier les caques qu'à améliorer les harengs, & par-là en ont fait déchoir le commerce; les Etats ont crû devoir supprimer cette Prime: & en ceci ils agissent avec d'autant plus de prudence, que le Bureau de la Pêche doit, outre cette Prime de 1765, quinze tonnes d'or à l'Etat; 1^o pour le thaler, monoye de cuivre, qu'il est obligé de payer par chaque barrique de sel à son usage; 2^e pour 24 œers, même monoye, auxquels il est taxé par chaque pot de vin & d'eau-de-vie; & 3^o pour le droit de Doüane ordinaire, lequel est de 50000 barriques de sel par an: les Etats considérant que, de telle manière qu'on s'y soit pris, la Pêche de la Baleine n'a point eu de succès, ont aussi résolu de n'y plus encourager par des subsides. Quant à la Pêche du hareng & de la merluche en pleine mer, ils ont arrêté que le Roi seroit supplié d'y animer ceux qui voudroient l'entreprendre, après la séparation de la Diette, pourvû qu'ils salent d'abord la merluche & donnent aux harengs les véritables préparations qui leur conviennent; pourvû aussi qu'ils les transportent ensuite dans la *Méditerranée* ou en *Amérique*.

Selon un rapport du Comité secret, le mauvais état présent de la Banque & des Finances du Royaume vient 1^o de ce que les Diettes de 1734 & de 1738 ont permis de prendre à la Banque
de